



Appel à projets culturels 2022



Le parvis des écoles, des espaces de vie à réinventer!

Les place(s) aux enfants sont de nouveaux espaces piétonnés, végétalisés, et accessibles à toutes et tous aux abords des écoles. De nouvelles places pour transformer nos quartiers, permettre la rencontre, quels que soient nos âges et nos lieux de vie. Un projet porté par la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, en partenariat avec l'association Rue de l'avenir.

Ces nouveaux espaces piétons aux aménagements ludiques et conviviaux se déploieront en plusieurs phases devant chaque école durant ce mandat. Depuis la rentrée 2021, 15 rues sont piétonnées. Des premiers aménagements permettent la transformation des "rues" en "places": marquages au sol, éléments ludiques et sportifs, assises... La suite permettra de coconstruire ces espaces plus durablement avec les habitant.es, les enfants, les écoles pour passer à une phase d'aménagement comprenant la végétalisation de ces Place(s) pour créer de nouveaux ilots de fraîcheur en ville.

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Grenoble lance un appel à projets à destination des acteurs culturels grenoblois (ayant une activité ou leur siège social à Grenoble), afin de les inviter à s'emparer de ces espaces pour les faire vivre, en lien avec les écoles, les structures locales et les habitants.

Objectifs

CRÉER DES EXPÉRIENCES COMMUNES ENFANTS-HABITANTS POUR UN NOUVEAU REGARD SUR CES ESPACES PUBLICS.

QUE TOUTES ET TOUS S'APPROPRIENT LE PARVIS DE L'ÉCOLE ET SA RUE COMME ESPACE DE VIE CULTURELLE.

PERMETTRE AUX ENFANTS DE BÉNÉFICIER D'UNE PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE ENCADRÉE PAR DES PROFESSIONNELS DE L'ART ET DE LA CULTURE EN COLLABORATION AVEC LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES.

INCITER LES ÉCOLES, LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES LOCALES À PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES

FAVORISER LA RENCONTRE DES HABITANT.ES AVEC LEURS "ARTISTES VOISINS" SUR LE QUARTIER, QUE CE SOIT PARCE QU'ILS Y VIVENT, Y ONT LEURS BUREAUX, OU LEUR LIEU DE PRATIQUE.

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants
Les écoles
Les habitants et collectifs d'habitants
Les structures du quartier



NATURE DES PROJETS ATTENDUS

- Des projets culturels et artistiques de type événementiel et/ou des installations éphémères
- Des projets qui puissent s'inscrire durablement dans l'espace public comme des installations plastiques
- Les abords aménagés de l'école devront avoir un rôle dans le projet : soit dans son déroulé, soit dans la restitution finale ou les deux.

DÉMARCHE

La ville facilitera les rapprochements des acteurs de la culture grenoblois et les équipes des établissements d'enseignements et structures locales.

Un processus en trois temps :

- 1 - Identifier des propositions artistiques à travers l'appel à projets** / Sélection des projets convergeant avec les objectifs et critères d'éligibilité du dispositif.
- 2 - Mettre en relation les propositions artistiques avec les souhaits des établissements scolaires et autres partenaires** / Diffusion en direction des différents partenaires pressentis des projets pré-sélectionnés assortis d'éléments de présentation. Mise en place d'un temps de rencontre entre tous.
- 3 - Décider des propositions retenues** / Choix de la collectivité prenant en compte les souhaits et motivations des partenaires et la juste répartition des moyens, visant l'équité territoriale.

CALENDRIER

AVRIL

Publication de l'appel à projets

JUIN / JUIL

Dépôt des projets avant le 1er juin 2022 minuit

Sélection des projets éligibles

Ouverture de la plateforme aux écoles et autres structures partenaires

SEPTEMBRE / OCTOBRE

Rencontre entre les écoles, structures, associations partenaires et artistes pré-sélectionnés

Affectation des projets aux écoles

JANVIER 2023

Début des ateliers dans les écoles et/ou lieux partenaires du projet

MAI/JUIN 2023

Restitution du travail des enfants sur l'espace public

LES PORTEURS DE PROJETS

- Cet appel à projets est à destination des artistes et compagnies professionnels. Les structures peuvent aussi répondre à cet appel à projets : associations, fondations, EPCI, EPCC et scènes nationales sous statut de société.
- Les artistes et compagnies doivent avoir une activité ou leur siège social à Grenoble. Pour les artistes indépendants, prévoir de se rapprocher d'une structure porteuse.
- Les agréments de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation) ne sont plus obligatoires pour intervenir en milieu scolaire, l'intervention est organisée sous la responsabilité du directeur d'établissement. En revanche, les arts du cirque et de la danse relèvent des activités physiques et sportives et nécessitent la demande d'un agrément. Toutes les informations et procédures sont disponibles ici : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/services-d-accueil-intervenants-externes-sorties-scolaires-isere-121820>

Les porteurs de projets s'engagent à prendre connaissance de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle comme le socle commun de connaissances de compétences et de culture proposés par le Ministère de l'Éducation Nationale et à prévoir un déroulement de projet dans le strict respect des règles d'accueil et de sécurité des jeunes et du projet d'école.

Un même porteur de projet ne pourra pas déposer plus de deux projets

PROJETS : CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Ils devront respecter le calendrier prévu.
- Ils devront être gratuits pour le public cible et les établissements
- Ils doivent être mis en œuvre par une équipe salariée, les bénévoles pouvant être associés de façon secondaire.
- Ils permettront la découverte d'une pratique artistique, d'un artiste, d'un auteur ou d'une technique.
- Ils devront aboutir à la création d'une œuvre artistique avec les enfants et donner lieu à une restitution finale ou une installation sur l'espace public

Un même projet pourra être déployé dans plusieurs place(s)

LES ÉCOLES CONCERNÉES



DÉPÔT DES PROJETS

- 50 écoles et rues sont concernées, avec des phases d'aménagement différentes.
- Les écoles où la piétonisation est complexe à mettre en œuvre : propositions possibles d'événements éphémères en préfiguration, pour accompagner une future piétonisation auprès des habitants.
- Voir Annexe 4 Liste des écoles

L'ensemble du projet Place(s) aux enfants est coordonné par la Mission d'Aménagement de l'Espace Public de la Ville de Grenoble et la Direction des Affaires Culturelles.

La demande complète devra être déposée numériquement via le portail de demande de subvention de la ville pour le mercredi 1er juin 2022 à minuit au plus tard sous le lien suivant :

<https://www.grenoble.fr/2078-subvention.htm>

Pour toute demande d'information sur l'appel à projet, n'hésitez pas à envoyer un mail :

placesauxenfants.culture@grenoble.fr

Référente : Marie-Lou Lambert

BUDGET

- Le budget prévisionnel devra être équilibré et pourra prévoir un financement municipal de 90% maximum des dépenses éligibles, plafonnées à 4500€ (le porteur veillera à ce que les 10% restants émanent de fonds propres hors dotations municipales).

- Les projets s'inscrivant dans une des 21 écoles REP, REP+ ou assimilées, feront l'objet d'un taux de financement de 100% des dépenses éligibles, plafonnées à 4500€

- Voir Annexe 4 Liste des écoles

L'ensemble des dépenses nécessaires et exclusivement relatives aux projets qui seront menés sont éligibles, à l'exception de celles-ci :

- Les charges de personnels permanents non concernés par l'action ou prises en charge par d'autres financements municipaux
- Les dépenses d'investissement et d'équipement pérenne
- La valorisation de mise à disposition de matériel ou de personnel (y compris bénévole)

Il est recommandé de ne pas engager de frais antérieurement à la décision d'attribution de la subvention, car la recevabilité du dossier ne présage en aucun cas de l'attribution d'une subvention par la Ville.

50% de la subvention sera versée sur l'année 2022, 50% sur l'année 2023, après la finalisation du projet.

Seuls les dossiers complets et respectant les critères ci-dessus seront éligibles.

PIÈCES À FOURNIR

- Présentation du projet - Voir annexe 1
- Budget du projet - Voir annexe 2
 - Calendrier du projet
- Liste et coordonnées des dirigeants
 - Statuts de l'association
 - RIB

LES PLACE(S) AUX ENFANTS

Identité et aménagements de ces espaces
Voir annexe 3 :

Place(s) aux enfants - le projet, signalétique et mobilier.

ANNEXES

- 1 Présentation du projet
- 2 Budget du projet
- 3 Place(s) aux enfants : le projet, signalétique et mobilier
- 4 Liste des écoles

